

CONTACTS

Permanences au siège de la CGT :

Tous les Mardis de 14 h-18 h et les Vendredis après-midi

Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN

Mail : territoriaux.agen@udcgt47.fr

Site Internet : territoriauxagen.wifeo.com

N° 2 - février 2025

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

Un choix pas à la hauteur !

Collègues, libre cours à vos pensées...

Quand une histoire commence mal, elle ne peut que finir mal !

En son temps, le Maire a choisi de nommer un pensionnaire syndical venant du bout du département à la place du syndiqué local.

Bien réfléchi, de la part de notre cher Président-Maire ! Mais finalement, quelques semaines plus tard, il nommera ce nouveau pensionnaire sur la liste opposée ! Stratégie...

Il est de bonne guerre de placer les "copains", mais encore faut-il que ces "copains" assument les responsabilités qui leur sont confiées !

Une fois en place, ces "copains" positionnent à leur tour des lieutenants intermédiaires soigneusement triés sur le volet, qui reproduisent les mêmes "techniques" de management discutables.

Au final ce sont nos collègues qui sont en souffrance et subissent les dégâts engendrés par ces managements négatifs.

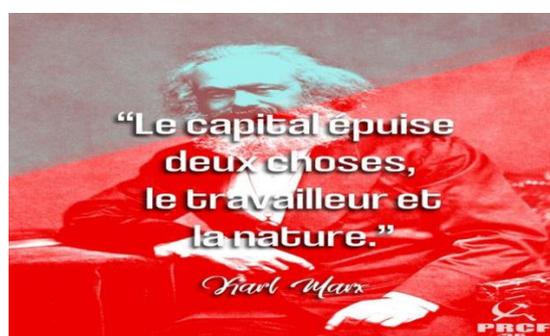
Il existe des études précises sur ce type de management.

Pour se préoccuper des besoins du service ET du bien-être des agents, d'autres formes de management peuvent être mises en place qui permettent tout aussi bien le service au public tout en étant plus humaines ! Il y a un choix à faire...

Il ne s'agit pas de faire la "chasse aux sorcières" mais d'alerter sur la situation d'un service public aux usagers et d'un management négatif de nos collègues.

La nature est plutôt bien faite, pourtant aujourd'hui nos belles plantes se fanent un peu plus tous les jours et nos arbres sont délaissés... C'est notre oxygène qui disparaît peu à peu.

Monsieur le Président-Maire, le jeu en valait-il la chandelle ?



Dividendes : le pactole à 100 milliards d'euros Des actionnaires du CAC 40

Les grandes entreprises françaises ont versé des dividendes records à leurs actionnaires en 2024. En 2024, les grandes entreprises françaises ont versé des dividendes records à leurs actionnaires. *"Les entreprises du CAC 40 ont reversé près de 100 milliards d'euros à leurs actionnaires ! C'est pratiquement l'équivalent du budget de l'Éducation nationale et celui de la Justice réunis. C'est du jamais vu. Record absolu", "Ce chiffre comprend les dividendes mais aussi les rachats d'actions, quand l'entreprise rachète ses propres actions pour faire monter le cours de Bourse".*

Total Energies a reversé 14,6 milliards d'euros à ses actionnaires

L'évolution de ces dividendes a même *"plus que doublé en 7 ans"*, passant de *"45,8 milliards en 2017 à 98,2 milliards l'an dernier"*, observe Jean-Paul Chapel. Dans le top 3 des entreprises les plus généreuses, on compte Total Energies (14,6 milliards d'euros), LVMH (6,8 milliards d'euros) et Stellantis (6,7 milliards d'euros).

En 2024, les 40 plus grosses entreprises françaises ont distribué un montant jamais vu de dividendes, estimé à 98,2 milliards d'euros, en dépit de résultats parfois en baisse.

Dans ce monde en constante ébullition, il est des vérités rassurantes qu'il convient de souligner. Celle-ci, par exemple : chaque année, les actionnaires du CAC 40 s'enrichissent davantage, et c'est même une constante depuis 2018 (à l'exception de 2020, Covid oblige). Selon les derniers chiffres de la lettre spécialisée Vernimmen, les plus grosses entreprises françaises ont distribué 98,2 milliards d'euros en dividendes et rachats d'actions, soit un nouveau record après celui de 2023 (97,2 milliards).

Dans le détail, 72,8 milliards ont été alloués sous forme de dividendes en numéraire, et 25,5 milliards sous forme de rachats d'actions. Pour mémoire, lorsqu'une entreprise rachète ses propres actions pour les détruire ensuite, cela a pour conséquence d'augmenter le bénéfice par action (puisque le nombre de parts en circulation diminue mécaniquement), tout en poussant à la hausse le cours de Bourse. Symbole de la financiarisation sans fin de l'économie, cette pratique affiche un léger recul cette année par rapport au record absolu de 2023 (30,1 milliards de rachats), mais le montant global reste très supérieur aux années précédentes.

Argent reversé aux actionnaires (en milliard d'euros)

- 2017 : 45.8
- 2019 : 53.6
- 2020 : 60.2
- 2021 : 69.4
- 2022 : 80.2
- 2023 : 97.2
- 2024 : **98.2**

La DISETTE !!!

Douze années de gel du point d'indice, Exigeons le point d'indice à 6€ !!

Rappelons que depuis 2010, la valeur du point d'indice n'a quasiment pas augmenté. Et pas d'un centime sous Macron.

Revaloriser nos salaires maintenant ! Ne nous réjouissons pas des promesses électoralistes ! Les prévisions de la banque de France situent l'inflation aux alentours de 3.7% à 4,4% en 2022. De partout la grogne monte face à la flambée des prix de consommation courante : alimentation, énergies, carburant, ... Le point d'indice, c'est quoi ? Il s'agit de la valeur en euros qui, multipliée par votre indice majoré (IM, en haut de votre fiche de paie) donne votre traitement de base.

Sa valeur actuelle est de 4,92€ bruts. Pour lutter contre l'appauvrissement croissant, la CGT revendique : Le dégel du point d'indice et sa revalorisation à 6€, La réinstauration de l'indexation systématique du point d'indice sur l'inflation.

Il s'agit d'une exigence vitale pour éviter que des centaines de milliers de fonctionnaires soient précipités dans la misère par la hausse des prix. Depuis des années, on nous oriente vers des rémunérations de plus en plus individualisées (primes, « mérite », ...) alors que seule l'augmentation du point d'indice bénéficie à toutes et tous, dans les mêmes proportions.

L'investissement des fonctionnaires se veut totalement désintéressée par nature parce qu'au seul service de la population.

L'individualisation des revenus et la méritocratie n'ont pas leur place dans la santé et l'action sociale. C'est même un danger !

Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) est le régime spécial de la Sécurité Sociale chargé de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Un rapport récent de plusieurs inspections générales met en évidence le déficit de notre caisse de retraite, nous le dénonçons depuis plusieurs années. Ce rapport fait des préconisations pour la remettre à flot. L'État, aujourd'hui pleinement responsable des difficultés de la CNRACL, entend donc trouver des solutions à moindre coût, sans remettre en cause les décisions politiques, en s'attaquant au Statut de la Fonction publique.

Pire, le gouvernement actuel fragilise un peu plus la CNRACL dans la loi de financement de la sécurité sociale de 2025. Si l'équilibre de la CNRACL n'est plus assuré depuis 2017 et très nettement depuis 2020, c'est essentiellement dû à un manque de recettes. Tout le monde sait que ce sont les mesures adoptées ces dernières années par les gouvernements successifs qui en sont les principales responsables :

La faiblesse des rémunérations, Gel de la valeur du point, Inégalité salariale entre les femmes et les hommes, Non-reconnaissance des qualifications, Tassement des grilles de rémunération ; Le poids du régime indemnitaire dans le traitement non pris en compte pour le calcul de la retraite au titre de la CNRACL ; Le développement de l'emploi contractuel et des titulaires à temps non-complet ne cotisant pas à la CNRACL ; La loi de modernisation de la Fonction publique de 2019 qui permet depuis de recruter un.e contractuel.le sur un emploi permanent...

Pour remédier aux problèmes, le rapport préconise des manipulations financières entre les différentes caisses de retraite, la révision du système des « com- pensions », l'assèchement de

l'IRCANTEC (retraite des contractuels) pour renflouer la CNRACL, l'augmentation des cotisations employeurs...

L'opération du gouvernement est claire : augmenter les cotisations des employeurs cela sert à les inciter à recruter davantage de contractuels... voire se débarrasser de certains services en les déléguant au privé ! Il y en a assez d'être pris pour des « vaches à lait » !

Après le vol des congés (passage aux 1 607 heures pour les territoriaux), le vol de deux années de retraite (loi Macron), la baisse de rémunération à 90 % en arrêt maladie de Kasbarian, le quasi gel du point d'indice qui dure depuis plus de 20 ans, sans compter le Sénat qui veut nous supprimer un jour férié, maintenant, ils s'en prennent à notre caisse de retraite !

Pour la CGT, la pérennité et le renforcement de notre caisse de retraite peuvent passer par des mesures très simples à commencer par : L'annulation du passif (dette) de la Caisse par l'État ; | L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique de 2019 ;

L'augmentation de la valeur du point d'indice à 6 euros ; L'abrogation de toutes les réformes contre les retraites ; Le retour de l'âge maximum de la retraite à 60 ans, à 55 ans pour la catégorie active avec bonification, à 50 pour la catégorie super-active (insalubre) avec bonification ;

Les caisses de retraites, comme la CNRACL, doivent être gérées par les cotisant.es sans le diktat de l'État ; | La compensation financière intégrale des décisions politiques qui impactent la CNRACL ; l'Aligner le taux des revenus des dividendes à 28 % comme le taux de cotisations retraites sur les salaires (14 milliards d'euros par an de recettes) ; la Supprimer les exonérations de cotisations.

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES LE HOLD-UP DE L'ÉTAT DOIT CESSER !

Après la grève et les mobilisations du 5 décembre pour défendre la Fonction publique et notre Statut, le 11 décembre, veille d'une action interprofessionnelle unitaire, nous réaffirmerons que des solutions durables existent pour que la caisse de retraite des agent.es de la fonction publique hospitalière et territoriale soit viable et qu'elle puisse remplir pleinement toutes ses missions actuelles. C'est pour affirmer nos revendications que nous continuons de lutter.

